

2CH TECHNOLOGIE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 103 boulevard Davout – 75020 PARIS
987 690 815 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 15/12/2025

M. Cyril GRATIEN, agissant en qualité d'associé unique et président de la société « 2CH TECHNOLOGIE », société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, divisé en 1000 actions d'1 €, a pris ce jour la décision ci-après rapportée, relative à :

- Agrément d'un nouvel associé ;
- Nomination d'un nouveau président

PREMIERE DECISION

L'associé unique, décide en conséquence du projet de cession d'actions devant intervenir ce jour entre lui-même et Monsieur André DER KRIKORIAN, donnent son agrément à cette cession et l'agrée comme nouvel associé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, prenant acte de la démission de M. Cyril GRATIEN de ses fonctions de président, décident de nommer en son remplacement, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- M. André DER KRIKORIAN, né le 29 octobre 1930 à PARIS (8^{ème}), de nationalité française, demeurant 40 rue Jeanne d'Albret – 95214 SAINT GRATIEN.

Il aura droit, sur justificatif, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements engagés dans l'intérêt de la société.

M. André DER KRIKORIAN déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité, déchéance ou interdiction l'empêchant d'exercer les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Les associés décident de supprimer l'article 28 des statuts est supprimé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Fait à PARIS
Le 15/12/2025

M. Cyril GRATIEN



M. André DER KRIKORIAN
Bon pour acceptation des fonctions de gérant

